

Clax Launch Agent d'acidage liquide pour blanchisserie

Numéro de révision: 2 Date de révision: 2017-01-31

1. IDENTIFICATION

Nom du produit: Clax Launch Agent d'acidage liquide pour blanchisserie

 Code du produit:
 95150690

 FDS #:
 MS0800422

Utilisation recommandée:

• Industriel/Institutionnel
• Produits de blanchisserie

Utilisations déconseillées: Les utilisations autres que celles identifiées ne sont pas recommandées

Producteur, importateur, fournisseur

Siège social aux États-Unis Diversey, Inc.

2415 Cascade Pointe Blvd. Charlotte, NC 28208

Phone: 1-888-352-2249 Adresse Internet pour fiche de

Adresse Internet pour fiche de données de sécurité : https://sds.diversey.com

Siège social au Canada Diversey, Inc. - Canada 3755 Laird Road Units 8-11 Mississauga, Ontario L5L 0B3 Phone: 1-800-668-7171

Numéro de téléphone d'appel d'urgence 1-800-851-7145; 1-651-917-6133 (Int'I)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit non dilué

Toxicité orale aiguë
Catégorie 4
Toxicité cutanée aiguë
Corrosion cutanée/irritation cutanée
Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Catégorie 1
Catégorie 1



Mention d'avertissement:

Danger.

Déclarations sur les risques et la sécurité

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Cause des brûlures ou de graves lésions dans la bouche, la gorge et l'estomac. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Ne pas respirer la brume. Laver rigoureusement les zones affectées après toute manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Porter des lunettes anti-éclaboussures chimiques, des gants résistants aux produits chimiques et des chaussures de protection. EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche à l'eau. NE PAS provoquer de vomissements à moins d'indication contraire par le personnel médical. Boire une tasse d'eau ou de lait. L'ingestion de l'acide fluorhydrique peut rompre l'équilibre électrolytique du corps en liant les ions métalliques essentiels tels que le magnésium et le calcium (hypocalcémie), ce qui pourrait rompre la pulsation cardiaque normale ainsi que les fonctions du système nerveux. Il y a aussi risque de rupture de l'équilibre du potassium balance (hyperkaliémie). Les effets pourraient se produire immédiatement ou être retardés d'autant que 4 heures suivant l'exposition. La mort est généralement le résultat d'une fibrillation ventriculaire incontrôlable. Il se peut que l'administration intraveineuse du chlorure de calcium ou du gluconate soit indiquée afin d'empêcher l'hypocalcémie. L'on recommande de consulter un toxicologue médical. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Se rincer la peau à l'eau pendant au moins 15 minutes. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. L'inhalation

d'émanations d'acide fluorhydrique risque d'entraîner la tuméfaction de l'appareil respiratoire jusqu'à 24 heures suivant l'exposition. Si quelqu'un a inhalé des émanations d'acide fluorhydrique, il pourrait avoir besoin d'un traitement à l'oxygène prophylactique et il devrait se faire examiner par un médecin le plus tôt possible. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes, s'il y a lieu, s'il y a lieu et si facilement réalisable. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un Centre Antipoison (1-800-851-7145) ou un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Garder sous clef. Éliminer conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables. INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE:. Avant d'aider toute personne lésée, les personnes secourables devraient mettre de l'équipement de protection personnelle appropriée afin de se protéger. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la zone affectée à grande eau immédiatement pendant cinq minutes. Pendant le rinçage à l'eau, arranger que quelqu'un téléphone pour assurer le traitement médical. Si l'exposition inclut les yeux, le visage ou l'aine ou qu'elle couvre une large superficie, appeler le numéro d'urgence 911. Pour une exposition moindre (par exemple, quelques gouttes sur la peau), appeler un médecin ou un centre anti-poison. Immédiatement suivant le rinçage à l'eau, commencer à appliquer du gluconate de calcium à 2,5 % au lieu de la brûlure en massant la peau affectée. Les personnes secourables doivent porter des gants lors de l'application de la gelée afin d'éviter des brûlures secondaires sur les mains dues à l'acide fluorhydrique. Appliquer le gel toutes les 15 minutes et continuer de masser jusqu'à ce que la rougeur ou la douleur cesse ou jusqu'à ce que la personne lésée reçoive de l'aide médicale. Mélanger seulement avec de l'eau. NE PAS MÉLANGER AVEC DES JAVELLISANTS OU UN AUTRES PRODUIT OU PRODUIT CHIM

<u>Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)</u> - Sans objet <u>Dangers physiques non autrement classifiés (DPNCA)</u> - Sans objet.

Classification du produit dilué @ 1:500

Ce produit, lorsque dilué tel qu'indiqué sur l'étiquette, n'est pas classifié comme dangereux en conformité avec la norme 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA (HazCom 2012 - SGH) et les exigences actuelles du Règlement sur les produits contrôlés (RPC) du Canada.

Déclarations sur les risques et la

sécurité

Pas nécessaire.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ingrédients classifiés

| Composant(s) | CAS# | % en poids |
|-----------------------|------------|--------------|
| acide fluorsilicique | 16961-83-4 | 10 - 20% |
| l'acide fluorhydrique | 7664-39-3 | > 0.1 - < 1% |

^{*}Les pourcentages exacts sont retenues à titre de renseignements commerciaux secrets

4. PREMIERS SOINS

Produit Non Dilué:

<u>Les Yeux:</u> EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes, s'il y a lieu, s'il y a lieu et si facilement réalisable. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes.

Par voie cutanée: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Se rincer la peau à l'eau pendant au moins 15 minutes. Avant d'aider toute personne lésée, les personnes secourables devraient mettre de l'équipement de protection personnelle appropriée afin de se protéger. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la zone affectée à grande eau immédiatement pendant cinq minutes. Pendant le rinçage à l'eau, arranger que quelqu'un téléphone pour assurer le traitement médical. Si l'exposition inclut les yeux, le visage ou l'aine ou qu'elle couvre une large superficie, appeler le numéro d'urgence 911. Pour une exposition moindre (par exemple, quelques gouttes sur la peau), appeler un médecin ou un centre anti-poison. Immédiatement suivant le rinçage à l'eau, commencer à appliquer du gluconate de calcium à 2,5 % au lieu de la brûlure en massant la peau affectée. Les personnes secourables doivent porter des gants lors de l'application de la gelée afin d'éviter des brûlures secondaires sur les mains dues à l'acide fluorhydrique. Appliquer le gel toutes les 15 minutes et continuer de masser jusqu'à ce que la rougeur ou la douleur cesse ou jusqu'à ce que la personne lésée reçoive de l'aide médicale.

PAR INHALATION: Déplacer la personne lésée à l'air frais immédiatement. Appeler le numéro d'urgence 911. L'inhalation des émanations d'acide fluorhydrosilicique pourrait entraîner la tuméfaction du système respiratoire jusqu'à 24 heures suivant l'exposition. Les personnes qui ont inhalé les émanations d'acide fluorhydrosilicique pourraient nécessiter un traitement à l'oxygène prophylactique et elles devraient être examinées par un médecin le plus tôt possible.

Ingestion: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche à l'eau. NE PAS provoquer de vomissements à moins d'indication contraire par le personnel médical. Boire une tasse d'eau ou de lait.

Avis aux médecins Traiter de façon symptomatique.

Symptômes/effets les plus importants : Pas d'information disponible.

Une aide médicale immédiate et un traitement spécial sont de rigueur Sans objet.

<u>Conditions médicales aggravées:</u> Les personnes présentant des difficultés de la cutané préexistantes peut être plus susceptible aux effets irritants.

Produit Dilué:

Les Yeux: Rincer abondamment à l'eau.

<u>Par voie cutanée:</u> Les premiers secours ne sont pas nécessaires <u>PAR INHALATION</u>: Les premiers secours ne sont pas nécessaires

Ingestion: EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un Centre Antiposion (1-800-851-7145) ou un médecin en cas de malaise.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Méthodes particulières d'intervention Moven d'extinction approprié Aucune méthodes spéciale n'est requise

Le produit n'est pas inflammable. Utiliser un produit chimique sec, du CO2, de l'eau pulvérisée ou de la

mousse d'alcool.

Dangers spécifiques

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants: Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: Pas d'information disponible.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles Précautions pour la protection de l'environnement et méthodes de nettoyage : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Absorber l'écoulement avec un matériau inerte (p.e.sable sec ou terre), puis mettre dans un conteneur pour déchets chimiques. Balayer et déposer avec une pelle dans des récipients appropriés pour

l'élimination. Terminer le nettoyage par un rinçage à l'eau.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manipulation: Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas goûter ni avaler. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Bien laver après manipulation. Le résidu du produit peut rester sur/dans les conteneures vides. Utiliser toutes les mêmes précautions pour la manutention du conteneur vide et le résidu que pour la manutention du produit. Mélanger seulement avec de l'eau. NE PAS MÉLANGER AVEC DES JAVELLISANTS OU UN AUTRES PRODUIT OU

PRODUIT CHIMIQUE. Peut réagir et émettre du chlore gazeux. POUR UTILISATOIN COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT. POUR UTILISATOIN COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT

Entreposage: Protéger du gel. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants.

Niveau d'aérosol (le cas échéant) : Sans objet.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives d'exposition:

Produit Non Dilué:

Mesures d'ordre technique:

La protection respiratoire n'est pas nécessaire si une bonne ventilation est assurée.

Protection individuelle

Protection des yeux:

Protection des mains:

Cants résistants aux produits chimiques. Comprend. gants en caoutchouc.

Protection de la peau et du corps:

Tablier résistant aux produits chimiques. des articles chaussants de protection.

Protection respiratoire: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Si les conditions du travail

exigent l'emploi d'un appareil respiratoire, suivre les recommandations de protection respiratoire de

OSHA 29 CFR 1910.134 et ANSI Z88.2.

Mesures d'hygiène: A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Conserver

à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Éviter le contact avec la peau, les

yeux et les vêtements.

Produit Dilué:

Mesures d'ordre technique:

Une ventilation usuelle devrait être suffisante pour maintenir le nombre des particules aéroportées à un niveau acc

Protection des yeux:

Protection des mains:

Protection de la peau et du corps:

Protection respiratoire:

Mesures d'hygiène:

Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.

Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.

Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.

Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Couleur: primaire Clair Incolore

Solubilité: complètement soluble

Phosphore élémental: 0 % by wt.

La corrosion des métaux: Non corrosif

Point/intervalle d'ébullition: indéterminé

Température de décomposition: Indéterminé

Pression de vapeur: Pas d'information disponible.

Coefficient de partage (n-octanol/eau): Pas d'information disponible.

Densité relative (relativement à l'eau): 1.1

Densité gazeuse: Pas d'information disponible.

Odeur: primaire Inodore

État de la matière: Liquide

Vitesse d'évaporation: Pas d'information disponible. **Seuil de l'odeur:** Pas d'information disponible.

Point/intervalle de fusion indéterminé

Température d'auto-inflammation: Pas d'information disponible. Solubilité dans d'autres solvants Pas d'information disponible.

Densité 9.17 lbs/gal 1.1 Kg/L

Masse volumique apparente Pas d'information disponible.

Point d'éclair > 200 °F > 93.3 °C Viscosité: Pas d'information disponible.

Teneur (%) en COV (composés organiques volatils): 0 % *

Inflammabilité (solide ou gaz): Sans objet. Sustained combustion: Sans objet.

Limites d'explosivité - supérieure: indéterminé - inférieure: indéterminé

@ 1:500

pH de la solution diluée 2.4 2 > 200 > 93.3 % COV par poids dse la dilution d'emploi 0

* - Titre 17, Code des règlements de la Californie, division 3, chapitre 1, sous-chapitre 8.5, article 2, Produits de consommation, sections 94508

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

DH 2.0

Reactivity: Not Applicable Stabilité Stable

Produits de décomposition dangereux Fluorure d'hydrogène.

Matières à éviter Ammoniaque. des oxydants forts. Ne pas mélanger avec des produits chlorés (tels que les

javellisants).

Conditions à éviter Pas de conditions spéciales d'entreposage requises.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Information sur les voies d'exposition probables:

Contact avec les yeux, Inhalation, Ingestion, Contact avec la peau

Effets et symptômes retardés, immédiats ou chroniques dûs à l'exposition à court et à long terme

Contact avec la peau: Corrosif(ve). Provoque de graves brûlures. Les symptômes peuvent inclure des brûlures, des ampoules, des rougeurs et des douleurs (qui peuvent être retardés). L'exposition répétée à des niveaux bas de fluorure par voie d'ingestion, d'inhalation (ou d'absorption transcutanée s'il s'agit d'un risque d'absorption cutanée) peut occasioner la fluorose. La cible primaire est le squélette. Les effets peuvent inclure l'ostéoporose, une densité accrue des os, la tacheture de l'émail des dents et la calcification des ligaments. Étant donné que l'acide fluorhydrique pénètre facilement la peau, il peut détruire les tissus mous et décalcifier les os. Parmi les effets d'exposition aiguë sur l'acide fluorhydrique concentré (>5 %), mentionnons des douleurs sévères, des irritations dans le système respiratoire, des lésions graves dans les yeux et l'oedème pulmonaire. L'exposition à des solutions concentrées moindres peut avoir des effets tout aussi sérieux mais retardés. Même si la définition chimique de l'acide fluorhydrique le qualifie d'acide faible, il possède le potentiel considérable de causer des dommages sérieux aux tissus et d'entraîner la mort. Une seule éclaboussure d'acide fluorhydrique sur plus de 25 % du corps peut s'avérer mortel et nécessite immédiatement une attention médicale. Selon des rapports, le contact entre des solutions d'acide fluorhydrique fortes (>50 %) et aussi peu que 10 % de la superficie du corps peut entraîner la mort. Tout déversement d'acide fluorhydrique qui entre en contact avec les yeux, le visage, l'aine ou de grandes surfaces du corps nécessite immédiatement une attention médicale.

Contact avec les yeux: Corrosif(ve). Cause des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure des douleurs, une sensation de brûlure, des rougeurs, des larmoiements, la vision brouillée ou une perte de vision.

Ingestion: Nocif en cas d'ingestion. Cause des brûlures ou de graves lésions dans la bouche, la gorge et l'estomac. Les symptômes peuvent inclure des vomissements, des nausées et/ou un malaise général. L'exposition répétée à des niveaux bas de fluorure par voie d'ingestion, d'inhalation (ou d'absorption transcutanée s'il s'agit d'un risque d'absorption cutanée) peut occasioner la fluorose. La cible primaire est le squélette. Les effets peuvent inclure l'ostéoporose, une densité accrue des os, la tacheture de l'émail des dents et la calcification des ligaments.

Inhalation: Peut provoquer des irritations et effets corrosifs au nez, à la gorge et aux voies respiratoires. Les symptômes peuvent inclure la toux et des difficultés respiratoires. L'exposition répétée à des niveaux bas de fluorure par voie d'ingestion, d'inhalation (ou d'absorption transcutanée s'il s'agit d'un risque d'absorption cutanée) peut occasioner la fluorose. La cible primaire est le squélette. Les effets peuvent inclure l'ostéoporose, une densité accrue des os, la tacheture de l'émail des dents et la calcification des ligaments.

Sensibilisation: Aucun effet connu.

Target Organs (SE): Aucun à notre connaissance. Target Organs (RE): Aucun à notre connaissance.

Mesures numériques de toxicité

(ETA) - par voie orale (mg/kg): >5000

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité: Pas d'information disponible.

Persistance et dégradabilité Pas d'information disponible.

Bioaccumulation: Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets des résidus / produits non utilisés (produits non dilués): Ce produit, tel que vendu, en cas de rejet ou d'élimination, est pas un déchet dangereux aux termes des règlements fédéraux (40 CFR 261.21 b) 4)). En vertu de la loi RCRA, il incombe à l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si la solution d'eau usée satisfait aux critères qui définissent les déchets dangereux. Assurer l'élimination conformément aux dispositions de tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et municipaux. Ce produit, lorsque dilué conformément aux énoncés de la présente fiche signalétique, est pas un déchet dangereux aux termes des règlements fédéraux (40 CFR 261.21 b) 4)). En vertu de la loi RCRA, il incombe à l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si la solution d'eau usée satisfait aux critères qui définissent les déchets dangereux. Assurer l'élimination conformément aux dispositions de tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et municipaux.

Déchets des résidus / produits non utilisés (produits dilués): Ce produit, lorsque dilué conformément aux énoncés de la présente fiche signalétique, n'est pas un déchet dangereux aux termes des règlements fédéraux (40 CFR 261.21 b) 4)). En vertu de la loi RCRA, il incombe à l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si la solution d'eau usée satisfait aux critères qui définissent les déchets dangereux. Assurer l'élimination conformément aux dispositions de tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et municipaux.

Catégorie de risque en vertu de la loi RCRA (produits non dilués): Déchets corrosifs D002

Catégorie de risque en vertu de la loi Déchets corrosifs D002

RCRA (produits dilués):

Emballages contaminés Ne pas réutiliser des récipients vides.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<u>Déscription du connaissement DOT (voie</u>UN3264, CORROSIVE, LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S, (fluorosilicic acid), 8, III terrestre)

<u>Déscription du voie maritime</u> <u>connaissement</u> UN3264, CORROSIVE, LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S., (fluorosilicic acid), 8, III

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationales

Tous les éléments de ce produit sont énumérés dans les inventaires suivants: États-Unis (TSCA), Canada (DSL/NDSL).

RIGHT TO KNOW (RTK)

CERCLA/ SARA

| Composant(s) | CAA HAP | CAA ODS | CWA Polluants en Priorité |
|-----------------------|---------|---------|---------------------------|
| l'acide fluorhydrique | X | | |

Réglementation Canadienne

| Composant(s) | CAS# | NPRI |
|-----------------------|-----------|------|
| l'acide fluorhydrique | 7664-39-3 | X |

16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA (National Fire Protection Association)

Échelle de classification des risques: (faible risque) 0 – 4 (risque extrême)

Produit Dilué:

Numéro de révision: 2 Date de révision: 2017-01-31

Cause de la révision:Sans objetPréparé par :NAPRAC

Avis supplémentaire • Ne contient pas de parfum additionné.

Avis au lecteur: Ce document a etè prèparè de sources considèrèes techniquement sèrieuses. If ne constitue pas une garantie, ènoncèe ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-incluses. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il posè'de toutes les donnèes en cours, en regard de son utilization particulière et qu'il respecte tous les règlements fèdèraux, des ètats, provinciaux et municipaux.